Document généré le 9 juil. 2025 20:54

Anthropologie et Sociétés

Démographie et famille. Les impacts sur la société de demain. Les actes du colloque tenu les 28 et 29 novembre 2000. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 255 p.

Arlette Gautier

Volume 26, numéro 2-3, 2002

Mémoires du Nord

URI : https://id.erudit.org/iderudit/007078ar
DOI : https://doi.org/10.7202/007078ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)
1703-7921 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Gautier, A. (2002). Compte rendu de [*Démographie et famille. Les impacts sur la société de demain*. Les actes du colloque tenu les 28 et 29 novembre 2000. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 255 p.] *Anthropologie et Sociétés*, *26*(2-3), 291–293. https://doi.org/10.7202/007078ar

Tous droits réservés © Anthropologie et Sociétés, Université Laval, 2002

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

France, modèle qui n'annule pas la filiation d'origine mais en ajoute une autre, ou s'il faut créer un niche particulière à ce parent *de facto* qui ne touche pas à l'élément généalogique mais délègue seulement l'autorité parentale, comme le souhaitent plusieurs auteurs.

Dans le thème suivant : « la spécificité de l'adoption » on s'attache à décrire les pratiques et législations de l'adoption internationale en France ; on y traite aussi du rapport entre santé et adoption, et du rapport entre l'argent et l'adoption (au niveau des choix, du droit et de la couverture sociale des enfants adoptés). Ce thème se clôt sur les détournements possibles de l'adoption, car, comme il y a des mariages fictifs, il y a aussi des adoptions fictives.

Enfin « Comme des parents » analyse l'usage des photos de famille dans les familles adoptives, et relève les similitudes et différences par rapport aux familles biologiques dans l'utilisation de ces photos et l'élaboration de l'identité.

En conclusion, Françoise-Romaine Ouellette et Claire Neirinck constatent que le travail de déconstruction du biologique comme critère de définition du lien familial introduit une autonomie relative des sphères du familial, d'une part, et de l'organisation généalogique de la parenté, d'autre part[2]. L'investissement de la logique familiale actuelle induit aussi une disqualification de l'organisation généalogique pour symboliser la différence des sexes des âges et des générations. On est passé de la filiation sexuellement marquée, qui organise la succession des générations, à la simple parentalité, sexuellement neutre, qui peut aussi échapper partiellement à l'âge et où prime le socio-affectif.

Référence

STRATHERN M., 1995, « Displacing Knowledge : Technology and the Consequences for Kinship » : 346-363, *in* F. Ginsburg et R. Rapp (dir.), *Conceiving the New World Order*. Berkeley, University of California Press.

Chantal Collard (ccollard@alcor.uconcordia.ca)
Département de sociologie et d'anthropologie
Université Concordia
1455, boul. de Maisonneuve Ouest
Montréal (Québec) H3G 1M8
Canada

Démographie et famille. Les impacts sur la société de demain. Les actes du colloque tenu les 28 et 29 novembre 2000. Québec, Conseil de la famille et de l'enfance, 255 p.

Ce livre est issu d'un colloque qui visait à relancer le débat sur les conséquences des changements démographiques que connaît le Québec. Il est composé de quatre parties dont la première : « mise en situation » reprend cinq exposés de synthèse alors que les autres transcrivent les débats de 13 ateliers, précédés de brèves introductions par des chercheurs. Patrick Festy (« avenir de la population et transformations de la famille dans les pays industrialisés d'Europe ») s'appuie principalement sur les exemples suédois et français.

2. C'était aussi la conclusion à laquelle était arrivée Marilyn Strathern (1995) à propos des nouvelles technologies de procréation.

L'évolution de la nuptialité, comme celle du divorce, suit un dégradé du Nord au Sud, la France se rapprochant plutôt du modèle septentrional. En revanche, en ce qui concerne la légitimation des enfants, la coupure oppose le Nord-Ouest du continent à ses fractions méridionales et centrales.

Les autres exposés se centrent sur les spécificités du Québec dont Évelyne Lapierre-Adamcyck dresse un portrait démographique. La population devrait décroître à partir de 2026-2030, lorsque les effectifs de personnes âgées atteindront leur point culminant. Entre 1971 et 1999, les femmes qui ont terminé leur période de vie reproductive ont eu 1,6 enfants, pourtant elles aspiraient, comme leurs conjoints, à en avoir deux. Pierre Noreau (« liens entre famille, espace public et le droit ») rappelle que la diversité des formes familiales ne date pas d'aujourd'hui : la famille se distingue d'une période à l'autre plus dans ses significations que dans ses formes. Elle est en effet passée d'une définition fondée sur la lignée, puis sur le couple et enfin sur l'enfant. Le droit se dessaisit parfois de ce qu'il a normé alors qu'il intervient de plus en plus dans la vie familiale au nom de l'intérêt de l'enfant. Selon Marianne Kampeneers l'État québécois a développé un modèle original, s'inspirant tant des pays européens que de l'Amérique du Nord. Ce modèle, plus interventionniste que privatiste, soutient de plus en plus la conciliation famille-travail. En effet, alors que dans sa première décennie (1987-1996), il s'inspirait plus du pôle français, il se rapproche depuis 1997 du pôle suédois. Pour Daniel Mercure, « les mutations contemporaines des rapports entre le travail, l'emploi et la famille » se caractérisent par la remise en question du modèle fordiste depuis le milieu des années 1970. La plus grande activité des femmes de 25 à 44 ans comme la flexibilité des emplois et des horaires rendent difficile la vie familiale.

Renée B. Dandurand définit les enjeux actuels des « vies de famille » par le fait que l'engendrement est devenu un acte délibéré et que les familles ont été marquées par un processus d'individuation, conséquence de la démocratisation de la vie familiale, où les professionnels interviennent de plus en plus. Ces évolutions ont permis une plus grande maîtrise de leur vie par les femmes, mais peut-être au détriment des enfants. Les ateliers ont porté sur la formation des couples, des conditions pour avoir des enfants, des changements d'une génération à l'autre, du devenir des familles. Certains intervenants étaient fort inquiets pour la stabilité des couples et souhaitaient une formation à la « compétence conjugale » que refusaient énergiquement d'autres personnes. Quelques chercheurs s'inquiétaient de l'écart de formation entre garçons et filles et de la possibilité qui en découlerait que les femmes gagnent plus que les hommes, comme si les discriminations d'embauche et de salaires envers les femmes avaient disparu. Pourtant, ce sont les mères qui font majoritairement les frais de la difficile conciliation famille-emploi. Ainsi, une recherche citée par Marie-France Benoît indique que les femmes prennent des congés lorsque les enfants sont malades, alors que les hommes y recourent majoritairement quand ils sont eux-mêmes malades, ou pour de la formation ou des activités sociales. Il a été également souligné que l'insertion sociale et professionnelle des jeunes, y compris des diplômés universitaires s'est notablement dégradée, devenant passablement incohérente, ce qui retentit sur leur vie familiale, bien qu'ils soient privilégiés par rapport aux jeunes sans formation.

Les acteurs sociaux qui interviennent sur la famille sont divers : les employeurs, les communautés locales et régionales, l'État. Celui-ci fait des remises d'impôt aux parents très inférieures à celles des États-Unis (6,5 % contre 17 % pour une famille de quatre enfants ayant un revenu taxable de 60 000 dollars selon Marc Van Audenrode). Cet État, s'il devenait souverain, serait le plus centralisé des pays développés, car les municipalités ne

représentent que 10 à 15 % des dépenses publiques contre 30 à 50 % dans les autres pays industrialisés. Enfin, dans l'atelier sur « la population du Québec vieillit : faut-il en avoir peur? », peu de personnes répondaient par l'affirmative.

Au total, cet ouvrage remplit bien son objectif : apporter une information claire et lisible et permettre un dialogue sur cet important sujet.

Arlette Gautier (agautier@u-paris10.fr)
UR 91, Laboratoire Population et Environnement
Université de Provence — Centre Saint-Charles, Case 10
3 place Victor Hugo
13031 Marseille cedex 03
France

Catherine Alès et Cécile Barraud (dir.), *Sexe relatif ou sexe absolu? De la distinction de sexe dans les sociétés*. Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 2001, 432 p., carte, réf., index.

Depuis les années 70 et l'apparition de la notion de genre ou *gender* qui va se généraliser dans la décennie suivante, nombreux sont les chercheurs qui remettent en question l'universalité de la catégorie de sexe et se demandent si homme-femme, masculin-féminin, mâle-femelle sont des entités naturelles qui vont de soi. C'est dans cette perspective que s'inscrit aujourd'hui *Sexe relatif ou sexe absolu? De la distinction de sexe dans les sociétés*.

Dans cet ouvrage collectif d'anthropologie sociale qui fait suite au colloque « Sexe absolu ou sexe relatif? Comment la distinction de sexe se manifeste-t-elle dans les relations sociales? » (Paris, 21 et 22 octobre 1994), Catherine Alès, Cécile Barraud et neuf autres contributeurs européens et québécois s'attachent à analyser la distinction de sexe en dehors d'une opposition binaire des genres, appliquant pour cela des méthodes utilisées dans l'étude des vocabulaires de parenté. En effet, si notre langue a deux genres renvoyant chacun au masculin et au féminin, d'autres possèdent une autre forme d'expression, en elle-même ni du genre masculin ni féminin ni neutre qui, pourtant, dans la description des relations de parenté, exprime le masculin ou le féminin.

Après une première section introductive dans laquelle se détache la longue et exhaustive analyse de Cécile Barraud intitulée « De la distinction de sexe dans les sociétés », l'ouvrage se divise en trois parties : 1. Dualités dépassées ; 2. Des paires et des couples dissymétriques ; et 3. De l'obliquité dans la parenté et le rituel. À travers l'examen des aborigènes d'Australie, des Yanomami d'Amérique du sud, ainsi que des Mexicains et surtout des peuples mélanésiens, le groupe de chercheurs tente de restituer la complexité et la richesse des rapports masculin-féminin et la cohérence de l'ordre relationnel que chaque société institue dans sa distinction de sexe. Trois orientations ont été retenues :

— Reconnaître, tout d'abord, que la relation entre homme et femme n'apparaît pas toujours comme une séparation totale répandue dans tout l'ordre social d'une société, ni dans tous les âges qui constituent la vie et la mort ;

— S'intéresser à la distinction de sexe telle qu'elle est exprimée dans les vocabulaires de parenté. Dans ce contexte, la distinction des sexes peut prendre trois formes différentes :